



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1. Par arrêté municipal n° 2013-08 du 26 mars 2013, le Maire de Bosc-Roger-en-Roumois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal de Bosc-Roger-en-Roumois du 29 mai 2012.
2. L'enquête se déroulera à la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, Place Jean Guenier, du vendredi 19 avril 2013 au mardi 21 mai 2013 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, soit durant une période de 33 jours.
3. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, pour approuver le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis éventuellement émis au cours de l'enquête publique.
4. A cet effet, M. Jean-Jacques Bulot est désigné par le Tribunal Administratif de Rouen comme commissaire-enquêteur titulaire. En cas de besoin, la suppléance est assurée par M. Jean-Bernard KLEIN, commissaire-enquêteur suppléant.
5. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public dans les locaux de la Mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, Place Jean Guenier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le samedi de 9h à 12h). Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sera ouvert par le Maire et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. Ils pourront aussi les adresser par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête. Il n'est pas prévu pour la présente enquête la mise à disposition d'informations relatives au projet sur un site internet ou la possibilité pour le public de communiquer ses observations par voie électronique.
6. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites ou orales, dans les locaux de la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, Place Jean Guenier, 27670 Bosc-Roger-en-Roumois selon les dates indiquées ci-dessous :

Le vendredi 19 avril 2013 de 9h00 à 12h00.

Le jeudi 2 mai 2013 de 9h00 à 12h00.

Le samedi 11 mai 2013 de 9h00 à 12h00.

Le mardi 21 mai 2013 de 14h00 à 17h00.

7. A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui doit adresser au Maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagné du dossier ayant servi à l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée, par le maire, dès leur réception, au préfet du département de l'Eure et au président du tribunal administratif de Rouen. Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois et à la préfecture de l'Eure aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet de la commune de Bosc-Roger-en-Roumois ([www.bosc-roger.fr](http://www.bosc-roger.fr)).
8. Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux journaux diffusés dans le département de l'Eure (Le Courrier de l'Eure et le Paris Normandie) quinze jours au moins avant le début de celle-ci, c'est-à-dire dans les journaux portant au plus tard la date du 4 avril 2013 et à titre de rappel, dans les 8 premiers jours de l'enquête, dans les journaux à paraître entre le 19 avril 2013 et 26 avril 2013.
9. L'avis au public sera publié, par voie d'affichage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, notamment aux endroits habituels de la Mairie. Cet avis sera publié en ligne ([www.bosc-roger.fr](http://www.bosc-roger.fr)) quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.
10. La personne responsable du projet est la commune de Bosc-Roger-en-Roumois représentée par son Maire, Monsieur Philippe VANHEULE, Place Jean Guenier 27670 Bosc-Roger-en-Roumois, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le Maire,  
Philippe Vanheule